

**ALGERIE TELECOM SPA**  
**DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATION RELIZANE**

REF : 014/DOT/SDT/DEPRA/CP/2023

Relizane : 16/04/2023

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DE RELIZANE

A

MONSIEUR, le gérant de l'entreprise NAIR Mebarak  
Adresse : Locale N°04 Cité les complexe –W.Relizane

**Objet :** 2<sup>ème</sup> Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°27/2022 du 26.06.2022 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations urbaines, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°154 du 02/08/2022, relatif aux travaux Cité 50 logts social + Cité 11 Décembre 1960 Lahlef, il m'a été signaler par mes services :

**Abandon du chantier.**

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure pour la deuxième fois afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur PIT

Mr BEHLOUL Abdelhakim  
Sous Directeur Fonction Support  
DOT Relizane